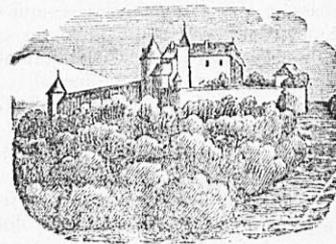




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Organe de l'UNION DÉMOCRATIQUE

Paraissant le mercredi et le samedi.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 50
 » 6 mois, » 2 50
 Etranger, 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.
 payable d'avance.
 Prix du numéro : 5 cent.
 On s'abonne dans les bureaux
 de poste.

HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 5⁵⁵ 10⁴⁰ 2⁴⁰ 5²⁵ ← Bulle, arr. 9²⁷ 1³³ 5⁰⁰ 7³³

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Canton, 10 cent.
 Suisse, 15 c.; Etranger, 20 c.
 la ligne ou son espace.
 Réclames : 30 cent. la ligne.
 S'adresser à l'agence de pu-
 blicité Haasenstein & Vogler, à
 Bulle, Grand'rue 20; Fribourg,
 place de l'Hôtel de Ville, ou à
 ses succursales.

Nos abonnés sont instamment priés de réserver bon accueil aux cartes de remboursement qui leur seront présentées par la poste ces jours prochains.

BULLE, le 9 février 1897.

Revision constitutionnelle.

En dépit des petites embûches que l'on s'ingénie à échelonner sur son chemin, la demande d'initiative pour la revision constitutionnelle n'aura pas peine, nous en demeurons convaincus, de se couvrir des 6000 signatures nécessaires pour que l'« excellent » gouvernement du « plus heureux des cantons suisses » se trouve dans l'obligation de soumettre le projet au vote populaire.

Or, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que nos maîtres actuels recourent à ce sujet au système de la trasserie ?

Ne pouvant, en la circonstance, utiliser la vieille guitare de la « religion menacée », car le projet de revision, élaboré par des représentants pour le moins tout aussi solidement catholiques que MM. Python, Théraulez et Soussens, ne comportant que des réformes administratives, civiles ou fiscales, on craint, dans le parti des fonctionnaires, que le peuple ne cesse d'être maniable comme il le fut jusqu'à ce jour.

On peut bien vite se rendre compte de ce qu'il peut y avoir de menaçant pour la paix religieuse, à ce que les communes choisissent elles-mêmes leurs instituteurs, à ce que ceux-ci cessent d'être déplacés ou mis en disgrâce au gré du premier hobereau venu ou d'hommes de qui il ne relève même pas. Pourquoi

l'instituteur, qui devrait être l'un des hommes les plus considérés du village, l'un des plus écoutés, est-il précisément le plus asservi? Pourquoi cet homme instruit — ou qui tout au moins passe pour l'être — serait-il obligé de s'abonner à la *Liberté* ou à l'*Ami du peuple* plutôt qu'au *Fribourgeois* ou à la *Gruyère*? Pourquoi tout l'état-major officiel exercerait-il son action sur cet homme au point de le ravalier au rôle de fac totum ?

La religion serait-elle moins grande ou moins puissante parce que les juges de paix et les juges de tribunaux seraient désignés par leurs justiciables au lieu de demeurer les plats valets, les esclaves, les suppôts inévitables d'un régime qui ne les protège que pour mieux corrompre leurs consciences, les rendre ennemis de la liberté publique, et les avilir en les protégeant ?

Que pourrait bien perdre le peuple fribourgeois à ce que les fonctionnaires qu'il paie soient désignés par lui-même et mis au bénéfice d'un traitement fixe au lieu de continuer, comme le font certains d'entre eux, à exploiter les secrets de leurs fonctions, ce qui leur permet de se faire des revenus annuels de nature à rendre jaloux le président de la Confédération ?

Le canton de Fribourg perdrait-il son renom de canton catholique parce que ses greffiers ou ses contrôleurs verraient restreindre leurs honoraires à un chiffre fixe, sans pouvoir y adjoindre des spéculations sur le dos d'un peuple qui a suffisamment payé d'impôts pour les rétribuer convenablement par cette voie honorable !

Maintenant que les syndics sont élus par le peuple et que ces *sous-préfets* d'autrefois sont en voie de devenir de vrais *syndics*, pourquoi n'étendrait-on point la réforme plus loin en livrant au district le choix de son préfet? Jusqu'ici, ce fonctionnaire était, avec le receveur, le contrôleur, le seul dont les fonc-

tions fussent incompatibles avec un mandat électif.

Or, pourquoi le Conseil d'Etat, par exemple, ne le serait-il pas également? Pourquoi la présidence des tribunaux comporte-t-elle la compatibilité avec l'exercice du notariat ?

Pourquoi ce même président qui vient de présider une audience aura-t-il le droit, sitôt rentré à son étude, d'exploiter comme tabellion les secrets que lui a révélés l'exercice de la haute et noble (?) fonction de juge !

Ne comprendra-t-on pas bientôt que le contrôlé ne doit et ne peut être contrôleur, qu'on ne peut être juge et partie, ce qui existe cependant et qui existait surtout avant le 6 décembre, alors que le Grand Conseil ne comptait pas moins de 70 à 75 fonctionnaires sur moins de cent députés !

CONFÉDÉRATION SUISSE

La crue des eaux. — Les chutes de neige et de pluie de la semaine dernière ont provoqué partout en Suisse une crue très considérable de toutes les rivières.

Dans le canton de Vaud, l'Arnon a débordé et a inondé complètement le village de Vigelles. A Vuittebois, l'hôtel de la Balance a ses caves sous l'eau. Le lac de Neuchâtel est monté depuis mardi de 19 centimètres. L'Areuse a débordé à Boudry et menacé les fabriques de la ville basse. Elle a emporté les barrages provisoires qui permettaient aux usines de travailler par les basses eaux.

A Berne, l'Aar a fortement grossi et l'on a craint qu'elle ne débordât. La Sihl est montée de deux mètres à Zurich et le Rhin de 3 m. 10 à Bâle. Tous les affluents du Rhin ont subi une crue.

Apprentis postaux. — L'administration des postes suisses a besoin d'un certain nombre d'apprentis

Martial ent fini, il répondit respectueusement mais froide-ment qu'il réfléchirait.

Cette froideur devait stupéfier Chanlonneau; il ne le cacha pas dès que le marquis de Sairmeuse se fut retiré après force protestations.

— Nous avions mal jugé ces gens-là, déclara-t-il. Mais M. Lacheneur haussa les épaules.

— Comme cela, fit-il, tu crois que c'est à moi qu'on offre tout cet argent ?
 — Dame! j'ai des oreilles...
 — Eh bien! mon pauvre garçon, il faut se défier de ce qu'elles entendent. La vérité est que ces grosses sommes sont destinées aux beaux yeux de ma fille. Elle a plu à ce freluquet de marquis, et il voudrait en faire sa maîtresse...

Chanlonneau s'arrêta court, l'œil flamboyant, les poings crispés.

— Saint bon Dieu!... s'écria-t-il, prouvez moi cela, et je suis à vous, corps et âme... et pour tout ce que vous voudrez.

XII

— Non, décidément, je n'ai de ma vie rencontré une femme qui se puisse comparer à cette Marie-Anne. Quelle grâce et quelle majesté!... Ah! sa beauté est divine!...

Ainsi pensait Martial en regagnant Sairmeuse, après ses propositions à M. Lacheneur.

Au risque de s'égarer, il avait pris au plus court, et il s'en allait à travers champs, se servant de son fusil comme d'une perche pour sauter les fossés.

Il trouvait une jouissance toute nouvelle pour lui, et délicieuse, à se représenter Marie-Anne telle qu'il venait de la voir, palpitante et émue, pâlisant et rougissant tour à tour, près de défaillir ou se redressant superbe de fierté.

— Comment soupçonner, se disait-il, sous ces chastes dehors, sous cette naïveté pudique, une âme de feu et une indomptable énergie! Quelle adorable expression avait son visage, que de passion dans ces deux grands yeux noirs pendant

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 65

MONSIEUR LECOQ

PAR
 ÉMILE GABORIAU

— Mais j'ai d'autres droits encore, poursuivit Maurice... Mon père a eu hier l'honneur de demander pour moi à M. Lacheneur la main de sa fille...

— Et je l'ai refusée!... cria une voix terrible. Marie-Anne et les deux jeunes gens se retournèrent avec un même mouvement de surprise et d'effroi.

M. Lacheneur était là devant eux, et à ses côtés se tenait Chanlonneau qui roulait des yeux menaçants.

— Oui, je l'ai refusée, reprit M. Lacheneur, et je ne prévoyais pas que ma fille irait jamais contre mes volontés... Que m'avez-vous juré ce matin, Marie-Anne?... Est-ce bien vous... vous, qui donnez des rendez-vous aux galants dans les bois!... Rentrez à la maison, à l'instant!...

— Mon père!...
 — Rentrez!... insista-t-il en jurant, rentrez, je l'ordonne. Elle obéit et s'éloigna, non sans avoir adressé à Maurice un regard où se lisait un adieu qu'elle croyait devoir être éternel.

Dès qu'elle fut à vingt pas, M. Lacheneur vint se placer devant Maurice, les bras croisés :

— Quant à vous, monsieur d'Escorval, dit-il rudement, j'espère ne plus vous reprendre à rôder autour de ma fille!...

— Je vous jure, monsieur!...
 — Oh!... pas de serments. C'est une mauvaise action que de détourner une jeune fille de son devoir, qui est l'obéissance... Vous venez de rompre à tout jamais toutes relations entre votre famille et la mienne!...

nd'rue 20.

J.-J. Mercier.

de sources, construc-

eur et à eau chaude,

rinoirs, siphons,

BULLE
 struction

et artificiel.
 et Virieux.

es.

dimensions.

utes grandeurs.

icile.

ffeur-parfumeur

, à Bulle.

and choix de régates

systèmes, broserie

uis 15 cent., éponges

ec in-tallation nouvelle

BULLE

ORATION

és.

Bulle.

NES

MERCERIE

éduits.

o-Trême.

JINERIE

genres, portefeuilles,

école, couleurs et de

es, etc., etc.

es, eucriers, buvards,

en tous grandeurs et

nt, musique et dessin.

atience, lotos, dominos,

tampons inépuisables,

ordinaires.

ercier,

Cheval-Blanc, Bulle.

NDRE

magnifiques étagé-

gor, coiffeur, maison

tel du Cheval-Blanc, à

mande

xpérimenté. Inutile de

onnes références.

Rosat, entrepreneur, à

OLAT

CHARD

SOLUBLE

ENTE QUALITE

MODÉRÉS

OUVE

OUT.

imprimeur-éditeur.

postaux. Les citoyens suisses qui désirent concourir doivent adresser leur demande, jusqu'au 28 février au plus tard, à l'une des Directions postales d'arrondissement de Genève, Lausanne, Berne, Neuchâtel, Bâle, Aarau, Lucerne, Zurich, St-Gall, Coire ou Bellinzone.

Les postulants doivent avoir au moins 16 ans révolus et ne pas être âgés de plus de 25 ans. Ils doivent adresser leur demande par écrit à l'une des Directions précitées. Les offres doivent donner une courte description de la vie du postulant et être accompagnées : a) de l'extrait de naissance ou de l'acte d'origine; b) d'un certificat de cœur; c) d'un certificat médical notamment en ce qui concerne les organes de la vue et de l'ouïe; d) de certificats relatifs à l'instruction reçue.

En outre, les candidats devront se présenter plus tard personnellement, suivant l'invitation qui leur en sera donnée par la Direction, soit à un bureau qui leur sera désigné par elle. On exige entre autres la connaissance d'au moins deux langues nationales.

Vu les exigences du service, les personnes du sexe féminin ne pourront pour cette fois pas être admises.

L'Administration des postes se réserve toute liberté d'action en ce qui concerne la date d'entrée en service des nouveaux apprentis.

Suisses d'outre mer. — On mande de West Hoboken (Etats-Unis) au Bund qu'on organise dans cette ville un tir fédéral suisse, qui aura lieu du 17 au 20 juillet, et auquel prendront part toutes les colonies suisses des Etats-Unis.

Zurich. — Dans la votation municipale de dimanche, les crédits pour achats de terrain au Sonnenberg et au Buhlgarten ont été votés à de fortes majorités. Le crédit pour la construction d'une usine à gaz municipale a été voté par 13,310 voix contre 1714.

Berne. — Une assemblée de 250 personnes de Thoun et des environs a décidé dimanche à l'unanimité d'organiser pour 1899 une exposition cantonale des arts et métiers.

Glaris. — Le Grand Conseil de Glaris a rendu un arrêt interdisant les exercices des pompiers le dimanche matin.

Bâle-Ville. — Mardi matin, un portefaix de Bâle voyait venir à lui une femme inconnue qui lui remit une cassette à porter au gardien d'un des cimetières de l'endroit. L'homme s'acquitta consciencieusement de sa commission; mais quel ne fut pas l'étonnement du destinataire lorsque, après avoir ouvert le colis, il constata qu'il renfermait le cadavre d'un très jeune enfant. L'autopsie a démontré que le bébé avait été mis à mort volontairement. La mère coupable n'a pas encore été trouvée jusqu'à ce jour.

Grisons. — Samedi après midi, sur la route de la Fluela, entre l'hospice et la maison du cantonnier, une avalanche a englouti 5 hommes et 7 chevaux. Les détails manquent encore.

Thurgovie. — Martini, l'inventeur du fusil de ce nom, est mort la semaine dernière à Frauenfeld. Voici à son sujet quelques détails biographiques : Frédéric de Martini est né à Tamesvar, Hongrie.

Il fit des études d'ingénieur à Vienne et à Carlsruhe. En 1859, il faisait la campagne d'Italie comme officier du génie autrichien; puis il vint en Suisse et travailla quelque temps dans les ateliers et fonderies des frères Sulzer à Winterthur; enfin il alla s'établir comme ingénieur-mécanicien à Frauenfeld. C'est là qu'il se décida à prendre part au concours qu'avait ouvert le gouvernement anglais pour un fusil de guerre. Il eut, en 1871, la satisfaction d'apprendre qu'après une année d'essais avec des fusils de divers modèles, le gouvernement anglais s'était décidé à adopter le sien, avec une modification, c'est-à-dire en empruntant le canon du fusil Henry. De là le nom du fusil Martini-Henry.

L'inventeur avait retiré un maigre bénéfice de son fusil; aussi tenta-t-il d'établir une fabrique à Witten-sur-Rhin, près d'Essen, en Prusse; mais l'entreprise ne réussit pas; dès lors, F. de Martini se voua au perfectionnement de machines employées dans l'industrie. Sa machine à broder a été adoptée dans tous les ateliers de la Suisse orientale.

Dans ses heures de loisir, il s'occupait de musique et de poésie; il a composé un grand nombre de poèmes lyriques, qui ne manquent pas de charme, mais qui sont moins connus que son fusil.

Frédéric de Martini est mort à l'âge de 64 ans. En 1869, il reçut la bourgeoisie de Frauenfeld et fut bientôt admis à la naturalisation suisse. Sans avoir joué un rôle bien marquant dans la politique militante, il s'occupait avec intérêt de la chose publique; mais c'est surtout au développement de sa ville d'adoption, Frauenfeld, qu'il vouait toutes ses forces.

Vaud. — La route entre le Sâpny et Leysin a été interceptée vendredi par un éboulement. La circulation est momentanément interrompue.

— A Avenches, une maison de ferme, appartenant à M. Hefti, a été incendiée, samedi.

Genève. — Le bateau-mouche *la Ville d'Evian*, affecté uniquement au transport des marchandises, avait quitté le port de Genève samedi, vers 11 1/2 heures, avec un chargement d'environ 24,000 kilos, consistant essentiellement en farines, fer biscuits et mosaïque. Il devait faire escale à Nyon pour embarquer environ 7000 kilos de marchandises.

Le vent sud-ouest, assez faible au départ, devint plus violent, soulevant de fortes vagues. Au moment où le bateau se dirigeait vers le port, une lame plus violente que les autres vint le prendre par le travers à babord et le jeta fortement à tribord.

L'inclinaison du bateau permit à l'eau de pénétrer dans la cale, qui fut bientôt envahie, et le vapeur chavira et se perdit dans les flots quelques instants après.

Le personnel, devant l'imminence du danger, avait abandonné le bateau et s'était jeté à l'eau, où des caisses et des planches enlevées par les lames lui permirent de se maintenir jusqu'à l'arrivée des canots qui le recueillirent quelques instants plus tard.

Le pilote, le mécanicien et les quatre hommes de l'équipage furent ramenés sains et saufs; malheureusement, le chauffeur, H. Béguin, âgé de 22 ans, qui avait sauté hors du bateau en même temps que ses collègues, ne put se maintenir sur l'eau et disparut avant l'arrivée des secours. Son corps n'a pas encore été retrouvé.

pas touchée et flattée de ce triomphe de sa beauté. Reste le d'Escorval.

C'était là que le bât blessait Martial, ainsi qu'il se le répétait en ce langage trivial qu'on emploie vis-à-vis de soi.

Il avait bien vu M. Lacheneur chasser brutalement Maurice. Mais sa colère lui avait paru bien grande pour être absolument réelle.

Il soupçonnait une comédie, mais pour qui? Pour lui, Martial, ou pour Chanlouineau?... Et encore dans quel but?...

— En attendant, disait-il, me voici les mains liées, et empêché de demander compte à ce petit d'Escorval de son insolence. Digérer un affront en silence... c'est dur. Puis, il est brave, c'est incontestable; peut-être s'avisera-t-il de venir me provoquer de nouveau. Que faire en ce cas?... Il est d'assez bonne noblesse pour que je n'aie aucune satisfaction à lui refuser. D'un autre côté, si j'avais seulement le malheur de faire tomber un cheveu de sa tête, Marie-Anne ne me le pardonnerait jamais... Ah! je donnerais bonne chose en échange d'un petit expédient pour le forcer à quitter le pays.

Tout en roulant dans son esprit ces projets dont il ne pouvait ni prévoir, ni calculer les étonnantes conséquences, Martial arrivait à l'avenue de Sairmense, quand il lui sembla entendre des pas précipités derrière lui.

Il se retourna, et voyant deux hommes qui accouraient en faisant des signes, il s'arrêta.

C'était Chupin et un de ses fils.

Le vieux maraudeur, le dimanche soir, s'était faufilé parmi les gens chargés d'aller préparer à Sairmense les appartements, il avait déjà trouvé le secret de se rendre utile, il visait à devenir indispensable.

— Ah! monsieur le marquis, s'écria-t-il dès qu'il lui fut à portée de la voix, nous vous cherchons partout, mon fils et moi; c'est M. le duc...

— Bien, dit sèchement Martial, je rentre.

Mais Chupin n'était pas susceptible, et si fâcheux que fût l'accueil, il ne s'en risqua pas moins à cheminer derrière

ÉTRANGER

Allemagne. — Des désordres se sont produits mercredi, dans le port de St-Pauli, à Altona. Un certain nombre d'ouvriers mécontents de la fin de la grève ont attaqué et maltraité les ouvriers remplaçants. Un de ces derniers a tiré un coup de revolver en l'air; un véritable combat s'est alors engagé sur le Schaarmarkt. Le chef de la gendarmerie a fait avancer tous les hommes de réserve, et a fait évacuer la place. Le combat s'est continué dans une petite rue adjacente; des pierres, des bouteilles ont été jetées par les fenêtres sur les agents de police, dont trois ont été grièvement blessés. De nombreux marins ont pris part aux désordres. Les manifestants faisaient aveuglement usage de couteaux, et ont blessé un certain nombre de leur propres camarades. Les gendarmes à cheval ont fait évacuer la rue à l'arme blanche. Plus de 150 arrestations ont été opérées.

Grèce. — On télégraphie d'Athènes que la Canée est en pleine émeute. La fusillade a été commencée par les musulmans. On ignore quel est le nombre des victimes, mais on craint qu'il ne soit considérable. Du bord des cuirassés on voit des flammes.

Le cuirassé anglais et le cuirassé français ont envoyé chacun cinq matelots et un officier garder le bureau télégraphique.

— Le cuirassé italien venant de la Canée a débarqué à Milos (Iles grecques des Cyclades) 750 réfugiés chrétiens. Les cuirassés anglais et italiens vont en amener encore.

L'agitation est très vive dans la Grèce. Vendredi soir, à Patras, une grande manifestation a eu lieu, réclamant l'union de la Crète au royaume de la Grèce.

On est d'ailleurs absolument convaincu à Athènes qu'un intervention à main armée des puissances est nécessaire. Les consuls européens à la Canée ne sont plus écoutés. Jeudi, ceux d'entre eux qui ont voulu intervenir pour arrêter la fusillade ont été menacés de mort.

Turquie. — Mercredi, la nouvelle, reconnue fautive dès lors, a couru que des bandes de musulmans avaient attaqué la localité d'Acrotiri et tué 27 chrétiens. Le vali ordonna alors à la troupe d'aller défendre les villages chrétiens. La troupe fut attaquée en route et aurait eu 20 soldats tués.

L'après-midi de jeudi, une vive fusillade éclata dans les rues de La Canée et dura jusqu'à la nuit. Les incendies éclatèrent sur plusieurs points. Il fut impossible aux consuls et aux valis de venir d'Halepa en ville. La population d'Halepa a cherché un refuge dans les résidences consulaires et sur les vaisseaux de guerre. Les commandants des cuirassés anglais, français et italiens sont descendus à terre et se sont efforcés de faire cesser le feu.

Vendredi, les consuls ont pu se faire transporter d'Halepa à La Canée.

Samedi, 3000 musulmans assiégeaient le palais du gouverneur dont ils demandent la révocation.

Martial, assez près pour être entendu.

Il avait son projet, car il ne tarda pas à entamer le long récit de toutes les exornées répandues dans le pays sur le compte de M. Lacheneur.

Pourquoi choisissait-il ce sujet plutôt qu'un autre? Avait-il deviné quelque chose de la passion du jeune marquis de Sairmense?...

A l'entendre, Lacheneur — il ne disait plus : Monsieur — n'était définitivement qu'un scélérat, la restitution de Sairmense n'était qu'une ronerie, enfin il possédait des mille et des cent mille francs, puisqu'il mariait sa fille Marie-Anne.

Si le vieux maraudeur n'avait que des soupçons, Martial les changea en certitude par sa vivacité à demander :

— Comment, Mlle Lacheneur va se marier.

— Oui, monsieur le marquis.

— Et avec qui?...

— Avec Chanlouineau, monsieur le marquis, ce gars, vous savez bien, que les paysans voulaient massacrer sur la place, parce qu'il avait manqué de respect à M. le duc. Il est finand, le matin, et si Marie-Anne ne lui apportait pas de bons écus vaillants, il ne la mènerait pas à la mairie... Oh non!... quoique ce soit une belle fille.

— Est-ce positif, ce que vous dites là?...

— A ma connaissance, oui. Mon aîné qui est là a entendu dire à Chanlouineau et à Lacheneur que la noce est pour le mois qui vient, et qu'on va publier les bans...

Et se retournant vers son fils :

— Pas vrai... garçon? demanda-t-il.

— Ma grande foi, oui! répondit le gars, qui jamais n'avait ouï rien de pareil.

Martial se tut, honteux peut-être de s'être laissé prendre aux amorces de ce vieux, mais satisfait d'être averti de cette circonstance si importante.

(A suivre.)

CANTON

Banque d'Et...
nal fribourgeois, ré...
de soutenir le proje...
la Confédération, le...

Banquet à M...
Morat, le banquet...
par M. le député L...
y ont pris part, pa...
Cercles du Commer...
du Cercle des Trav...
des Arts et Métiers...
Ne pouvant don...
rendu complet de...
voyons au prochain...

GR

Rectification
cembre, la Gruyère...
gant qu'« un jeun...
convictions libéral...
à la suite d'une dis...
motiver l'arrestati...
que ».

La bonne foi de...
car le fait était er...
9 décembre, nous...
manière incomplète...
bligeantes pour M...
qui avait, dans l'i...
rédaction du journa...
torale pouvait, dan...
notre mauvaise hum...
Quoi qu'il en soi...
reconnaitre aujourd...
avait accusé le pré...
arbitraire et qu'ell...
catif de termes qu...
qu'il résulte des re...
que l'article en qu...
tout fondement et...
reconnaitre ici en...

Bulle, le 6 février

Finances mu...
ville de Bulle était...
francs 97 cent., en...
de 1894.

Les impôts ont...
en moyenne 7 fr. 6...
ayant été la même...
pulation en moyenn...
payé en impôts co...
la somme de 27 fr...
Bulle dépense 1°...
pour les pauvres.

Fonds d'étu...
Feu M. Tinguely...
un capital de 5000...
commune de La R...
capital, l'intérêt d...
que année deux o...
duite, qui voudraie...
pentier, etc., ou bi...
faire des études d...
ingénieur, organis...
à prélever sur l'in...
être accordé à une...
à l'état de sage-fe...
Les subsides ain...
sans intérêt, qui d...

Banque
L'assemblée des a...
action, qui seront p...
Bulle, le 8 février

Lit
TOURBE LITIÈR...
S'adresser à...
Josep

On offre
3-4000 pieds de...
traire. S'adresser à...
vayer-le-Gibloux.

CANTON DE FRIBOURG

Banque d'Etat. — Le comité radical cantonal fribourgeois, réuni dimanche, à Morat, a décidé de soutenir le projet de loi sur la Banque d'Etat de la Confédération, le 28 février.

Banquet à Morat. — Dimanche a eu lieu, à Morat, le banquet du Cercle libéral-radical, présidé par M. le député Liechti. Une centaine de personnes y ont pris part, parmi lesquelles des délégués des Cercles du Commerce et des Travailleurs, de Fribourg, du Cercle des Travailleurs de la Broye et du Cercle des Arts et Métiers de Bulle.

Ne pouvant donner ici aujourd'hui un compte rendu complet de cette fête libérale, nous le renvoyons au prochain numéro.

GRUYÈRE

Rectification. — Dans notre numéro du 5 décembre, la *Gruyère* avait publié un entrefilet annonçant qu'un jeune homme d'Avry, connu par ses convictions libérales, avait été enfermé au château, à la suite d'une discussion à laquelle on a feint, pour motiver l'arrestation, de donner un caractère politique.

La bonne foi de notre journal avait été surprise, car le fait était erroné. Dans le numéro suivant, du 9 décembre, nous avons rectifié le fait allégué d'une manière incomplète et en y ajoutant des paroles déso-bligeantes pour M. le préfet du district de la Gruyère, qui avait, dans l'intervalle, porté plainte contre la rédaction du journal. — La vivacité de la lutte électorale pouvait, dans une certaine mesure, expliquer notre mauvaise humeur.

Quoi qu'il en soit, nous nous faisons un devoir de reconnaître aujourd'hui que c'est à tort que la *Gruyère* avait accusé le préfet de la Gruyère d'une arrestation arbitraire et qu'elle s'est servie dans l'article rectificatif de termes que nous regrettons. Nous ajoutons qu'il résulte des renseignements que nous avons pris que l'article en question était absolument dénué de tout fondement et notre impartialité nous oblige à le reconnaître ici en toute sincérité.

Bulle, le 6 février 1897. L. COURTHON, rédacteur de la *Gruyère*.

Finances municipales. — La fortune de la ville de Bulle était au 31 décembre 1895 de 539,796 francs 97 cent., en augmentation de 96 fr. 55 sur celle de 1894.

Les impôts ont produit en 1895 22,924 fr. 13, soit en moyenne 7 fr. 60 par habitant. Les impôts d'Etat ayant été la même année de 19 fr. 70 par tête de population en moyenne, chaque habitant de Bulle a payé en impôts communaux, cantonaux et militaires la somme de 27 fr. 30.

Bulle dépense 17,390 fr. pour les écoles et 12,630 fr. pour les pauvres.

Fonds d'études et d'apprentissages. — Feu M. Tinguely, Alexandre, juge de paix, a légué un capital de 5000 fr. à la rente des pauvres de la commune de La Roche, avec la clause que, sur ce capital, l'intérêt de 3000 fr. devra servir à aider chaque année deux ou trois jeunes gens de bonne conduite, qui voudraient apprendre l'état de maçon, charpentier, etc., ou bien des jeunes gens qui voudraient faire des études dans le but de devenir architecte, ingénieur, organiste, notaire ou médecin. Un subsidie, à prélever sur l'intérêt des 3000 fr., pourrait aussi être accordé à une jeune fille qui voudrait se vouer à l'état de sage-femme.

Les subsides ainsi accordés ne seront qu'un prêt sans intérêt, qui devra être remboursé dans la suite

par ceux qui, en ayant bénéficié, seront en état de le faire.

L'assemblée communale de La Roche a décidé, le 14 juin 1896, d'accepter le legs ci-dessus, et de créer un fonds des apprentissages, auquel serait affecté le capital de 3000 fr. mentionné dans le legs. Cette décision a été prise dans l'espoir que le fonds d'études et d'apprentissages s'accroîtra dans la suite par des dons successifs. Dans sa séance du 19 janvier, le Conseil d'Etat a reconnu cette fondation comme personne morale.

Recensement du bétail. — Voici le résultat, au 1^{er} janvier pour le district du Pays-d'Enhaut; *Château-d'Ex et l'Etivaz*. 37 juments poulinières: 30 chevaux hongrés; 68 juments; 16 poulains de moins de 3 ans; 2 muets; 19 taureaux; 12 bœufs; 1506 vaches; 1043 génisses au-dessous de 2 ans; 686 têtes espèce ovine; 446 espèce caprine; 232 espèce porcine.

Rougmont. 22 juments poulinières; 1 cheval entier; 11 chevaux hongrés; 23 juments; 8 poulains de moins de 3 ans; 19 pouliches de moins de 3 ans; 3 muets; 15 taureaux, 3 bœufs; 558 vaches; 713 génisses au-dessous de 2 ans; 250 têtes espèce ovine; 180 espèce caprine; 162 espèce porcine.

Rossinière. 2 juments poulinières; 5 chevaux hongrés; 7 juments, 3 pouliches de moins de 3 ans; 2 muets; 1 âne; 4 taureaux; 2 bœufs; 211 vaches; 243 génisses au-dessous de 2 ans; 67 têtes espèce ovine; 97 espèce caprine; 74 espèce porcine.

(Journal de Château-d'Ex.)

VARIÉTÉS

Au pôle Nord.

Deux ingénieurs-aéronautes français bien connus, MM. Louis Godard, lieutenant au 17^e régiment territorial d'infanterie, et Ed. Surcouf, ont formé le projet d'une exploration aérostatique au pôle Nord.

Les difficultés, jusqu'ici insurmontées, qu'ont rencontrées les navigateurs de toutes nationalités qui se sont élancés à la découverte du pôle, ont, depuis longtemps, suggéré l'idée de franchir la banquise boréale au moyen du ballon, que rien ne peut arrêter dans sa marche, si, bien conduit, il a trouvé le courant favorable. Depuis longtemps, du reste, les savants ou aéronautes étudient ces expéditions lointaines. Dès 1893, MM. Godard et Surcouf étudient ce projet. L'année suivante, la même idée germait dans le cerveau d'un Américain, explorateur intrépide qui, dans deux expéditions successives entreprises par terre et par eau, se trouva en présence de telles difficultés qu'il songea à les surmonter au moyen du ballon. Wellmann fit faire une étude et un devis qui ne furent point exécutés, car il préféra attendre le retour de l'expédition Andree, pour se lancer à son tour sur la route aérienne du pôle.

« Si le projet est bien étudié, disent MM. Godard et Surcouf, l'aérostat bien construit et surtout bien approprié et l'équipage bien choisi, l'entreprise n'offre, pour ainsi dire, aucuns risques, et, pour le ballon, qui n'est tenu de suivre aucune route tracée, comme pour Probiher, Knight, Barlow, Vaughan, Scroggs, Barenz, Hudson, B'osseville, Franklin, Crozier, Belot, il n'existera pas de cap des Adieux! »

MM. Godard et Surcouf entrent dans les plus grands détails sur les dimensions et le poids de la partie aérostatique, du personnel, des vivres, de la durée du voyage, etc. La *France* — c'est le nom qu'ils proposent de donner à leur ballon — serait un aérostat de 10 000 mètres cubes, pouvant rester soixante jours en l'air. Construit en soie, ce ballon renfermerait un ballonnet à air d'un cube raisonné et une nacelle de 2 m. sur 2 m. 50, fermée à sa partie supérieure et haute de 2 m. Son poids, avec accessoires, étant de 4550 kg. et sa force ascensionnelle

de 12,000 kg., il reste 7450 kg. pour l'équipage, les vivres, le campement, etc.

Il serait trop long d'énumérer tout le matériel que les hardis voyageurs doivent emporter avec eux; il suffit de signaler 120 jours de vivres, des armes, des munitions, des appareils photographiques deux canots pliants, deux traîneaux, des ancres, des flotteurs, des câbles, 3600 kg. de lest en cendrée (plomb de chasse) et eau, des ustensiles et des outils, des matelas, des couvertures, etc., pour donner une idée de l'importance du chargement.

L'équipage serait composé de sept personnes, dont deux sont connues: M. Godard, qui serait le chef de l'expédition, et M. Surcouf, qui remplirait les fonctions d'aéronaute en premier; puis viendraient deux aéronautes en second, un météorologiste-chimiste, un explorateur et un médecin de la marine; ces deux derniers devraient avoir navigué dans les terres polaires.

On estime que soixante jours seraient plus que suffisants pour permettre l'exploration du pôle, ainsi que des contrées limitrophes, et pouvoir regagner les terres habitées. La construction d'un hangar pour servir d'abri au ballon pendant son gonflement et l'attente des vents du sud est jugée complètement inutile.

Enfin, comme l'expédition battrait pavillon national, on demanderait au ministre de la marine d'accorder gratuitement un vapeur pour transporter le tout au Spitzberg et une équipe de trente matelots pour les manœuvres.

Dans ces conditions, il ne faudrait pas plus de 225,000 fr. pour la construction du matériel aérostatique complet et de ses accessoires, y compris les générateurs et produits chimiques pour la fabrication de l'hydrogène pur, les vivres pour quatre mois, les instruments, les armes, les canots, les traîneaux, etc.

Le miracle de frère Benoit. — Dans un couvent de saints religieux vivait un frère d'une candeur extrême et d'une adorable simplicité acquise à l'école des moines des premiers âges, dont il ne cessait de lire la vie merveilleuse.

Le bon frère voyait des miracles partout. Quelques chose d'insolite se passait-il au monastère, vite Benoit, se jetant à genoux, rendait grâce au Ciel de la faveur insigne faite à la communauté et datait fidèlement dans sa mémoire l'heureux événement.

Dans un couvent, nul ne demeure oisif, à moins qu'il ne soit malade; chacun a sa besogne qu'il remplit exactement; les vieux même sont occupés. Quant aux jeunes, on les charge doublement afin de rendre leur vie plus méritoire.

Pour faire ses premières armes, Benoit fut placé à la cuisine. Or, un jour qu'il faisait bouillir du lait dans une casserole remplie à demi, il crut tout à coup s'apercevoir que le blanc liquide grossissait par degrés, le long des parois du récipient, montant sans bruit. Le fait lui était nouveau et, persuadé que Dieu le favorisait d'un miracle, il se mit à répéter en levant les yeux et les bras au ciel: Merci, Seigneur, merci, assez, assez!

Il ne cessa sa prière que lorsque le miracle fut accompli; mais alors il n'y avait plus de lait dans la casserole.

(Gazette du Valais.)

C. Z.

Pour la rédaction: LOUIS COURTHON.

Abonnements à LA GRUYÈRE:

SUISSE		ÉTRANGER	
1 an	Fr. 4 50	1 an	Fr. 9 —
6 mois	» 2 50	6 mois	» 5 —

Les demandes d'abonnement de l'ÉTRANGER ne seront prises en considération que si elles sont accompagnées de la valeur, soit 9 fr. pour l'année ou 5 fr. pour six mois.

Banque populaire de la Gruyère à Bulle.

L'assemblée des actionnaires du 7 courant a fixé le dividende de 1896 à 5 %, soit 10 fr. par action, qui seront payés à notre caisse dès aujourd'hui.

Bulle, le 8 février 1897.

Le Conseil d'administration.

Litière.

TOURBE LITIÈRE ET COMBUSTIBLE
S'adresser à
Joseph Crotti, Bulle.

On offre à vendre:

3-4000 pieds de foin et regain à distraire. S'adresser à Arnold CHAPPOIS, à Estavayer-le-Giboux.

On achèterait d'occasion

un grand moulin à set en bon état. S'adresser à l'agence Haasenstain & Vogler, à Bulle.

A LOUER

Le domaine du Clos-du-Pont, à Epagny, d'une contenance d'environ 14 poses. Entrée à volonté.
S'adresser à l'hôtel des Alpes, à Bulle.

Grande salle de l'Hôtel de Ville de La Tour-de-Trême.

Dimanches 14, 21 et 28 février: Bureau à 2 1/2 et 7 1/2 h.; rideau à 3 et 8 h.
Mardi 2 mars: Bureau à 2 1/2 h.; rideau à 3 h.

Grandes représentations

données par LA RUCHE, société de jeunes gens, avec le gracieux concours de quelques demoiselles.

La Tour du Nord, par le R. P. H. Faure.

Drame émouvant en trois actes et deux tableaux vivants (par seize acteurs).

ENTR'ACTES: Piano, chants, duos, monologues comiques.

Le Fluide de John.

Comédie-bouffonne en un acte, par M. HENNEQUIN. (Trois personnages.)

PRIX DES PLACES: Réservées, 1 fr. 50. — Premières, 1 fr. — Secondes, 60 cent.
N. B. Jeudi 11 février, à 2 h., représentation spéciale pour les enfants. — Entrée: 20 cent.

Pour tout ce qui concerne les annonces et réclames, s'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bulle, Grand'rue 20.

LE BUREAU DES POSTES

DE BULLE

EST TRANSFÉRÉ

Avenue de la Gare, maison de M. Jules Glasson.

Dimanche 14 février, à 8 heures du soir, dans la grande salle de l'hôtel des Alpes, Bulle :
Concert et représentation théâtrale
 donnés par la CHORALE et la SOCIÉTÉ DE MUSIQUE de Bulle, avec le bienveillant concours de la CECILIA (Voir détail au programme.)

Meunerie agricole

BARBEY-NICOLLIER, Bulle.

Produits alimentaires.

Pâtes qualités supérieures.

Gruaux d'avoine et d'orge.

Semoules de froment et de maïs.

Blés rouges et noirs pour volaille.

Bourre d'épeautre.

GROS & DÉTAIL
 Prix avantageux.

MISES DES VINS

des Faverges, d'Epesses et d'Ogoz.
 Les mises des vins des vignobles des Faverges, d'Epesses et d'Ogoz auront lieu **jeudi 18 février** et commenceront à 10 heures du matin aux Faverges.

Désignation des vases.

Cave des Faverges.		Cave d'Ogoz.	
Vase N° 5.	4900 litres vin blanc.	Vase N° 3.	6750 litres vin blanc.
> 6.	7900 >	> 5.	3200 >
> 9.	5850 >	> 6.	3450 >
> 10.	8550 >	> 7.	5400 >
> 15.	3700 >	> 11.	4650 >
> 16.	3200 >	> 10.	3650 >
> 17.	3000 >	> 9.	2200 >
> 18.	2600 >	> 8.	2150 >
> 19.	2000 >		1000 litres vin rouge.
> 20.	2900 >		400 > vin trouble.
> 12.	2450 litres vin rouge.		1200 > lies.
	255 > H rmitage.		Vin d'Epesses, cave des Faverges.
	490 > vin trouble.	Vase N° 11.	4500 litres vin blanc.
	1600 > lies.	> 13.	3480 >
		> 23.	1360 >

L'Administrateur des vignes et domaines :
C. NIQUILLE

FARINES ET SONS

Mais en grains et moulu, blé, orge et avoine comprimée et en grains, tourteaux, graine et farine de lin, bourre d'épeautre.
 Spécialité de mouture pour bétail, concassage à façon; force motrice électrique.
 Marchandise de première qualité. — Prix réduits.
Jos. CROTTI, Bulle.

Mises de bois.

Lundi 15 février courant, la commune de Vuadens fera vendre en mises publiques un certain nombre de plantes sapin, abattues par les neiges et le vent, dans sa forêt du Devin.
 Rendez-vous des miseurs à 9 heures, à l'Adrey.
 Vuadens, le 8 février 1897.
 Le Secrétariat communal.

Mises de bois.

La commune de Charmey, dûment autorisée, vendra en mises publiques, le mercredi 10 février courant, un certain nombre de numéros de beau et gros bois de commerce dans la forêt communale des Reposoirs. Les mises auront lieu sur place. Rendez-vous des miseurs à l'auberge de l'Etoile, à 9 heures du matin.
 Par ordre :
 Le Secrétariat communal.

Location de fleuries.

La Société de fromagerie de Broc offre à louer de gré à gré la première fleurie de 1897 de la gîte des Plains, rière Broc.
 Pour traiter, s'adresser à M. Christophe Sudan, président de la Société, au dit lieu.
 Par ordre,
 Le Secrétaire de la Société :
 S. ECOFFEY.

Choueroute de Berne, Mont-Dor

chez **Alfred COSANDEY**
 à la Fleur-de-Lis, Bulle.
 A la même adresse, on offre à vendre un vase à vin, ovale, en bon état, de la contenance de 800 litres.

Avis aux maréchaux.

Pour cause de départ, on vendra en mises publiques, le **jeudi 18 février**, dès les 9 heures du matin, à la forge Kreidemacher, à Bulle, l'outillage complet de maréchal avec différentes machines, telles que : Machine à percer et accessoires, estampieuse, poinçonneuse et cisaille, etc., etc.

Fabrique de meubles.

Charpente et menuiserie.
 Ouvrages en tons genres.
 Travail soigné. Prix modérés.
ROULLER, menuisier-ébéniste.

A louer :

En ville, un bel appartement situé au soleil levant et jouissant d'une belle vue, composé de 4 chambres, cuisine et dépendances. S'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle.

A louer :

En ville, une chambre meublée. S'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle.

CHANGEMENT DE DOMICILE

A partir du 12 décembre, mon commerce de

LIBRAIRIE - PAPETERIE

est transféré dans la maison de l'hoirie Calybite BARRAS, en face du Cheval-Blanc, à Bulle.

Grand choix de baguettes pour encadrement de tableaux.

CH. MOREL

Changement de domicile.

Je préviens mon honorable clientèle que mon commerce de **coiffeur-parfumeur** est transféré maison Barras, en face de l'hôtel du Cheval-Blanc, à Bulle.

Toujours bien assorti en parfumerie française et anglaise, grand choix de régates depuis 40 cent., cravates en tous genres, bretelles de tous les systèmes, broserie fine, peignes démeilleurs depuis 20 cent., peignes de côtes depuis 15 cent., éponges fines, porte-monnaie, cames depuis 40 cent.

Nattes en chev ux depuis 90 cent.
 Salon spécial pour la **COIFFURE DE DAMES**, avec installation nouvelle pour le lavage de tête, système américain.

Chez **A. MARGOT, coiffeur, à BULLE**

PAPETERIE - MAROQUINERIE

Grand choix de papeterie fine et ordinaire, carnets de poche en tous genres, portefeuilles, étuis à cigares, albums de timbres et photographies, etc., etc.

Articles d'école : Plumes, crayons, cahiers, ardoises, boîtes d'école, couleurs et de compas. Encre noire, violette, verte, rouge, à copier et pour documents, etc., etc.

Fournitures pour bureaux : Ephémères, agendas, registres, encriers, buvards, presses et livres à copier, cires à cacheter, enveloppes et papier poste en tous grandeurs et formats.

Divers : Notes et quittances imprimées, papier et cahiers de chant, musique et dessin. Etiquettes pour vins et liqueurs, envois, etc. Cartes à jouer, jeux de patience, lotos, dominos, etc. Porte-journaux.

Timbres en caoutchouc et métal, dateurs, numéroteurs, tampons inépuisables, porte timbres, etc.

Spécialité de cornets et sacs en papier. — Tabacs et cigares fins et ordinaires.

Prix sans concurrence.

Amédée Tercier,

maison Peyraud, vis-à-vis du Cheval-Blanc, Bulle.



On demande

pour le 1er mars 1897 un **jeune homme** comme domestique, sachant bien soigner le bétail. Bons certificats sont exigés. S'adresser à M. Frédéric JEANNERAUD, à Môtiers (Neuchâtel).

Torche, à Vuadens, achète plancheaux, chez bois dur et li-teaux.

Le 11 février, jour de foire :



à la belle et grande salle.
 La danse commence à 10 h. du matin.
 Invitation cordiale à chacun.
 Sophie METTRAUX.

Dimanche 14 courant :

CASSÉE

à l'Hôtel de Ville de Gruyères.
 Invitation cordiale.
 Victor DAFILON

Demandez 6 hantillons des meilleures **Mitaines de Berne** à **Walther Gygax, fabricant, Blüenbach.**



est incontestablement **sans rival** pour recoller tous les objets cassés, soit verre, porcelaine, vaisselle de table et de cuisine, pierre, marbre, métal, corne, bois, papier, carton, drap, cuir, etc., etc.
 Se vend en sacs de 65 cent.
 Seul dépôt pour le district : Imprimerie de la Gruyère, à Bulle.

ON DEMANDE

un **bon domestique**

connaissant la fabrication du fromage et sachant soigner les chevaux.
 Bon salaire est assuré.
 S'adresser **Fruiterie Delémont.**

On demande

une **jeune fille** honnête et active, connaissant le service d'un magasin et pouvant aider au ménage.
 Bonnes références sont exigées.
 S'adresser à l'Agence Haasenstein & Vogler, à Bulle.

On demande à louer

un **domaine** de la contenance de 20 à 40 poss. Entrée de suite. S'adresser à l'Agence Haasenstein & Vogler, à Bulle.

A louer :

De suite, deux **chambres** meublées. Pension si on le désire. S'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle.



Bulle. — Emile Lenz, imprimeur-éditeur.



PRIX DE L'ABONNEM

Pour la Suisse : 1 an, 6 mois, 3 mois, 1 an, 9 fr.; 6 fr.; 3 fr. payable d'avance.
 Prix du numéro : 4 cent.
 On s'abonne dans les bureaux de poste.

Non priés aux cartes de seront présentés prochains.

BULLE

CHRON

L'Europe a beau orientale : ce drago cules, plus terrible à toute heure sur u neure, de la Pénins hellénique.

En se refusant à lors des massacres nople et ailleurs, s européenne, pour s n'en est néanmoins ponsabilités.

Après un calme ment relatif, établi arraché au gouver longtemps réclamé diquées par une lu musulmans, les Cr à feu et à sang il y que, cette fois-ci e ment excités par le rendre impossible plan de réorganis l'auteur présumé d

FROUILLET

MONSIEUR

Si Chupin ne ment avoir de mentir, il de Lacheneur cachait q quel que tout-puissant d'Escorval qu'elle air Ce motif, Martial s à Sairmeuse. Un sin grand espace seblé q ron du château se tro d'habilleme, du lin dit un déménagement et venaient et, debout de Sairmeuse donnait Martial ne comprit son père, et après l'a — Qu'est-ce que ce M. de Sairmeuse é — Comment, vous bien simple. Qu'un m les draps d'un usurpa nuit, pour une secon Lacheneur. Il me sem sinait. J'ai donc fait celle de sa fille, tout château... On va char porter... Le jeune marquis d